

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (22) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (14) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (3) :

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Madame Corine FARINEAU

OBJET : Organisation de "VISA" et de l'"Été au lac" – conventions de partenariat

Dans le cadre de sa politique d'animation, la commune veut rendre possible l'accès des jeunes à des loisirs de qualité et notamment à ceux, qui pour des raisons diverses, ne partent pas en vacances. A cet effet, elle organise chaque année l'animation "Visa" et l'"Été au lac" destinée aux familles, enfants et adolescents de 8 à 17 ans.

Parallèlement, des associations sportives, culturelles et artistiques proposent durant les vacances d'été, dans le cadre de l'"Été au lac" des séances d'initiation et de découverte en direction des jeunes et des adultes.

Constatant ces convergences d'objectifs, la commune souhaite impliquer ces associations dans le déroulement de "Visa" et de l'"Été au lac" du 10 juillet au 20 août 2017. Ces associations mettront à disposition leurs éducateurs et/ou leurs animateurs pour l'encadrement de la pratique et le développement de leurs activités. Il s'agit des associations suivantes :

- L'Association Sportive Basket Châtellerault,
- Le Stade Olympique Châtelleraudais,
- Les Dauphins Châtelleraudais,
- Le Tennis Club Châtelleraudais la Nautique,
- Le Châtellerault Rugby Athlétic Club,
- L'Ecole de Karaté Shotokan,
- Le Spéléo Club,
- Le SNC Aviron,
- Le CSAD-C : sections gymnastique, volley, natation, escrime,
- L'association Chenev'ailes ULM,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 juin 2017

n° 45

page 2/2

- *L'Initiation Education Moto,*
- *Le Club Alpin Français,*
- *Les Galopins des Bois,*
- *Le Hand Ball Club Châtelleraudais,*
- *L'Entente Athlétique du Pays Châtelleraudais.*

* * * * *

VU la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

CONSIDERANT l'intérêt local de ces séances d'initiation,

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- autorise le maire ou son représentant à signer les différentes conventions de partenariat avec:

- L'Association Sportive Basket Châtellerault,
- Le Stade Olympique Châtelleraudais,
- Les Dauphins Châtelleraudais,
- Le Tennis Club Châtelleraudais la Nautique,
- Le Châtellerault Rugby Athlétique Club,
- L'Ecole de Karaté Shotokan,
- Le Spéléo Club,
- Le SNC Aviron,
- Le CSAD-C : sections gymnastique, volley, natation, escrime.
- L'association Chenev'ailes ULM,
- L'Initiation Education Moto,
- Le Club Alpin Français,
- Les Galopins des Bois,
- Le Hand Ball Club Châtelleraudais,
- L'Entente d'Athlétique du Pays Châtelleraudais.

L'attribution d'une subvention sera proposée au 2^{ème} semestre 2017 par une seconde délibération du conseil municipal, au vu du bilan définitif et en fonction de critères préalablement définis.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 422.3 / 6574 / 5300.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie. le

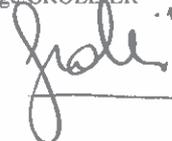
28 JUIN 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 27/06/2017